

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 43 jusqu'à 18h25 puis 44 jusqu'à 19h25, 45 jusqu'à 19h50 puis 44
Votants : 50 jusqu'à 18h25, puis 52
Secrétaire de séance : Marie-Louise GRISEL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 19h25), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU (départ à 19h50), Michel FORGET, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h25), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 19h25
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h50
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)

DCC2021-197

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**6- NUMERIQUE****Création d'un contrat de projet dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique France Services »**

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Une opération a été identifiée à Quimperlé Communauté pour accompagner les usagers dans les nouveaux services numériques qui ouvre droit au recours au contrat de projet.

En effet, dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, l'Etat a instauré le dispositif « Conseiller Numérique France Services » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Dans ce contexte, la Communauté souhaite recruter un conseiller numérique pour accompagner les habitants aux usages numériques.

Pour mener à bien ce projet, il convient de recourir au contrat de projet pour assurer les missions définies dans le cadre de cette opération d'assistance et d'inclusion pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Ce projet sera subventionné par l'Etat dans le cadre du Plan de relance à hauteur de 50 000€ sur 2 ans afin de participer au financement du salaire au démarrage du projet.

Aussi, il est proposé de recruter un agent en contrat à durée déterminée dans le cadre d'emplois d'adjoint technique ou cadre d'emplois d'adjoint d'animation de catégorie C à temps complet avec pour mission de décliner le projet d'inclusion numérique au travers d'un programme d'actions pour favoriser l'autonomie, les pratiques et le développement de la culture numérique au sein du territoire communautaire. Il aura également comme mission principale de garantir les conditions d'accueil des usagers sur les différents sites des communes et dans les différents locaux.

Le candidat devra posséder un diplôme et une expérience suffisante pour exercer les missions confiées. La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique ou adjoint d'animation et selon les modalités définies au sein de la Communauté.

L'assemblée délibérante est invitée à :

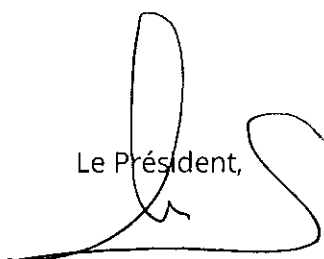
- APPROUVER la création d'un emploi de conseiller numérique (catégorie C) dans le cadre d'un contrat de projet dans les conditions mentionnées ci-dessus et à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la création d'un emploi de conseiller numérique (catégorie C) dans le cadre d'un contrat de projet dans les conditions mentionnées ci-dessus et à prévoir les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

